

MAIRIE

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle due à l'épidémie de Covid-19, les services de la mairie ne sont accessibles que sur RDV jusqu'à nouvel ordre et les permanences du service urbanisme du samedi matin sont supprimées. Ci-dessous, pour information, les horaires habituels hors période Covid. Pour tout renseignement, l'accueil de la mairie est accessible par téléphone au 02 40 94 64 16 ou par mail à accueil@treillieres.fr et reste ouvert aux horaires habituels sans rendez-vous.

La mairie de Treillières vous accueille

Les services administratifs de la mairie sont ouverts :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 sauf le jeudi après-midi.
- le samedi matin de 9h à 12 heures (**uniquement** permanence état civil et formalités).

Les horaires d'accueil du service urbanisme :

- lundi et mardi : 8h30 à 12 h 30,
- mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30/14h à 17h30
- jeudi : fermé toute la journée.

Réception possible sur un autre créneau, uniquement sur rendez-vous.

Les horaires d'accueil du CCAS et de la police municipale :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 sauf le jeudi après-midi

Adresse postale de la mairie :

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

Téléphone : 02 40 94 64 16

Télécopie : 02 40 94 63 74

Courriel : mairie@treillieres.fr

mairie@treillieres.fr



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.

